



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 3 juillet 2023

### **POPULATION LUPINE EN FRANCE : BILAN DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS**

Le plan national d'actions (PNA) 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage vise à garantir l'équilibre entre la préservation du loup et la protection des éleveurs et du pastoralisme. Il permet à chaque éleveur concerné par la prédation lupine de mettre en place des mesures de protection de son troupeau, et de bénéficier le cas échéant d'autorisations de tirs de défense.

L'année 2023 constitue une année importante, car elle marque la fin du PNA actuel et la construction du prochain plan. C'est dans cette perspective, et alors que les arbitrages sont en cours, que Fabienne BUCCIO, Préfète coordonnatrice du Plan national loup et activités d'élevage, a réuni ce lundi 3 juillet 2023, l'ensemble des acteurs (organisations professionnelles agricoles, fédération nationale des bergers, mutualité sociale agricole, élus, organismes cynégétiques, associations de protection de la nature, espaces protégés) pour dresser le bilan du PNA actuel.

#### **Une progression géographique et une stabilisation démographique de l'espèce lupine**

Ce bilan met en évidence l'expansion démographique et géographique de la population lupine au cours des dernières années. Alors que la population de loups était estimée à l'issue de l'hiver 2017-2018 à 430 individus, le bilan du suivi hivernal de la population de loups en France pour l'hiver 2022-2023, communiqué aujourd'hui, établit une estimation provisoire à 906 loups soit un chiffre stable par rapport à l'an dernier (921 loups). Ce chiffre permet, comme chaque année, de définir le nombre maximum de loups pouvant être prélevés dans le cadre de la défense des troupeaux. L'analyse des données génétiques collectées cet hiver permettra à l'OFB, au cours de l'été, de procéder à une réévaluation en vue d'annoncer un chiffre stabilisé.

## Un nombre de victimes stable au plan national.

Le bilan fait également ressortir une hausse en 2022 et début 2023 du nombre d'attaques qui touche particulièrement les nouveaux territoires de prédation. En revanche, le nombre de victimes reste stable au plan national.

Aussi, face à une prédation qui reste à un niveau élevé et à la dynamique de population qui doit être confirmée, les efforts doivent se poursuivre entre le principe de préservation du loup, espèce protégée, la protection et la défense des troupeaux et le soutien de l'élevage de plein air et du pastoralisme. Il convient également d'anticiper l'arrivée du loup dans les territoires qui ne font pas l'objet à ce stade de prédation.

## Vers une meilleure anticipation de l'arrivée du loup

Fort de ce constat, Fabienne BUCCIO a réuni le 22 mai dernier l'ensemble des préfets concernés par la prédation lupine et a encouragé ces-derniers à prendre les dispositions permettant aux éleveurs de solliciter le dispositif d'aide à la protection face à la prédation lupine. Cette action a été particulièrement saluée par les membres du groupe national loup puisque 10 nouveaux départements peuvent désormais prétendre à ce dispositif, portant ce nombre à 60.

Enfin, dans ce contexte, l'État continue d'agir pour que les éleveurs puissent exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles et une attention particulière continue d'être portée à ceux qui subissent une forte prédation. Aussi, **une enveloppe financière complémentaire de 1,5 millions d'euros sera déployée dès 2024 pour accompagner les éleveurs dans de nouveaux besoins de protection.** Cette enveloppe permettra la mise en œuvre sur les territoires les plus prédatés de diagnostics de vulnérabilité territoriaux. Il s'agira également d'accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre des mesures qui en sont issues, à l'échelle de l'exploitation ou d'un territoire, d'épauler les éleveurs dans le choix des clôtures et de leur déploiement, de recenser et gérer les incidents impliquant des chiens de protection ou encore d'expérimenter des moyens de protection ou d'effarouchement auprès d'élevages bovins.

Le groupe national loup se réunira à nouveau le 4 septembre prochain pour poursuivre l'élaboration du plan national loup en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI  
Tél : 07 72 35 63 75  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr  
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème  
*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69